



Permis AM « ex BSR » – 8 H dès 14 ans

Le permis AM ou permis scooter 50 cm³, vous permettra de conduire un deux roues jusqu'à 50 cm³. La formation AM ex BSR est obligatoire. C'est souvent le premier permis passé dans votre parcours d'usager de la route ! La formation est répartie sur 2 jours avec un moniteur dédié qui vous accompagnera tout au long de votre apprentissage de la conduite en deux roues.

L'ADMINISTRATIF (1h)

Ta conseillère en agence se charge de toutes les formalités administratives (Inscription sur les supports papier et numérique (elgeaweb, easysystem, Ants), rédaction du contrat, validation du règlement intérieur, du programme de formation et du livret du candidat. Prévois une heure, avec un de tes parents si tu es mineur, **Et c'est facile !** Tu n'as qu'à venir avec la liste des documents (voir ci-dessous), et vous ferez l'inscription ensemble à l'agence.

Il te faut obligatoirement l'équipement suivant :



1- Casque homologué avec les 4 dispositifs rétro réfléchissants.

2 - Gants homologués CE/EPI

3 - Chaussures MONTANTES ou Chaussures de moto

Nous vous conseillons de vous équiper d'un blouson et d'un pantalon

UNE FORMATION DE 8 HEURES, DECOUPEES EN 2 DEMI-JOURNEES DE 4 HEURES 🍌

👉 *Idéal pour apprendre efficacement sans se prendre la tête !*

📅 Déroulement de la formation

◆ 1ère demi-journée :

- 1 heure de théorie
- 2 heures de pratique hors circulation
- 1 heure de pratique en circulation

◆ 2ème demi-journée :

- 1 heure de théorie
- 2 heures de pratique en circulation
- 1 heure de débriefing avec les parents

👨‍👩‍👧 **Pour les mineurs : présence obligatoire d'un parent lors de la dernière heure**

📄 **Programme de formation détaillé disponible au verso**

FABRICATION DE PERMIS sur l'ANTS après la formation

25,00 € TTC

TARIF en groupe

195.00€ TTC

Total :

220.00€ TTC

TARIF individuel

320.00€ TTC

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre à l'élève une attestation de suivi qui lui permettra de conduire et d'obtenir le permis AM délivré par l'ANTS.

Voici la liste des documents à fournir pour une inscription :

- 4 photos d'identité (E-Photo obligatoires / format ANTS)
- Ta carte d'identité recto/verso + celle de tes parents si tu es mineur – en couleur
- L'ASSR 1 ou 2 (pour ceux qui sont nés après le 1er janvier 1988)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- 1 **attestation d'hébergement** si le justificatif n'est pas à ton nom + carte d'identité de l'hébergeant
- 1 adresse mail (non utilisée sur le site ANTS) et numéro de portable

Modes de règlement : chèque, espèces, carte bancaire, virement

Toutes prestations supérieures à 15€ TTC doivent faire l'objet de la délivrance d'une facture

Tarifs en vigueur au 5 mai 2026 (valables 6 mois)

Site web : www.aejacky.com

Mail : info@aejacky.com

Tél : 02.51.21.39.93

13 rue Joseph BENATIER

85100 LES SABLES D'OLONNE

DOCUMENTS REMIS

SUR DEMANDE

AGREMENT

N°E1408500160

Médiation MCCA FCA

77 rue de Lourmel

75015 PARIS

www.mcca-mediation.fr



La formation est composée de 5 séquences

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectif de :

- permettre l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation

Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et des compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ; leurs rôles ;
 - la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3. Apport théoriques (code de la route).

Durée : 30 minutes

- la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle ;
- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virages et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.

Rechercher les indices utiles :

Signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ces capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité ...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée.

Séquence 5. Sensibilisation aux risques.

Durée minimale : 1 heure

Cette séquence clôture la formation **et se déroule en présence de l'un des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.**

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire.
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre à l'élève une attestation de suivi de formation (valable 4 mois) qui lui permettra de conduire immédiatement et d'obtenir le permis AM délivré par l'ANTS.

Site web : www.aejacky.com

Mail : info@aejacky.com

Tél : 02.51.21.39.93

13 rue Joseph BENATIER

85100 LES SABLES D'OLONNE

DOCUMENTS REMIS

SUR DEMANDE

AGREMENT

N°E1408500160

Médiation MCCA FCA

77 rue de Lourmel

75015 PARIS

www.mcca-mediation.fr